ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 125733

Texte de la question

M. Guy Malherbe appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité d'intensifier la lutte contre l'alcoolisme. Malgré la baisse continue de sa consommation, l'alcool reste la deuxième cause de mortalité évitable en France avec plus de 30 000 morts par an. L'alcool entraîne de nombreuses conséquences sanitaires et sociales : des modifications comportementales que l'on retrouve dans les agressions, les conduites en état alcoolique et l'ivresse sur la voie publique qui minent le quotidien des Français ; des modifications physiques et psychologiques bien connues, à l'origine de 14 % des décès chez les hommes et de 3 % chez les femmes. Or, les statistiques manquent pour identifier les agressions liées à l'alcool. Par ailleurs, les associations de lutte contre l'alcoolisme ont parfois l'impression que l'essentiel de la prévention se concentre sur la sécurité routière. Si la lutte contre l'alcool au volant est impérieuse et que les contraventions et délits pour conduite en état alcoolique restent très élevés (167 347 délits, 103 816 contraventions en 2010), la lutte contre l'alcoolisme dépasse largement cette seule dimension : sur les décès liés à l'alcool en 2009, près de 20 000 l'étaient par cancer, cirrhose ou psychose liés à l'alcool, contre 2 200 par accidents de la route. Les enjeux de santé et d'ordre publics sont importants. Ils demandent notamment de nouveaux outils pour identifier les comportements liés à l'alcool, et l'application stricte des mesures déjà prises pour sensibiliser le public. En conséquence, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour renforcer la lutte contre l'alcoolisme ; en particulier pour s'assurer de la présence effective et bien visible du logo du Syndrome d'Alcoolisation Foetale (SAF) sur les bouteilles d'alcool, et pour se doter de données statistiques exhaustives sur les agressions liées à l'alcool. Il demande enfin la reconnaissance de la lutte contre l'alcoolisme comme « Grande cause nationale ».

Données clés

Auteur : M. Guy Malherbe
Circonscription : Essonne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 125733
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 janvier 2012, page 22
Question retirée le : 27 mars 2012 (Fin de mandat)